



PROGRAMME PACTE INDUSTRIE

L'ADEME lance un appel à candidatures pour le référencement des prestataires - volets ACT pas à pas et ACT évaluation

1. Présentation du programme PACTE industrie

Les programmes CEE PRO-SMEn, PROREFEI et INVEEST ont permis de tester la **montée en compétences et l'accompagnement d'industriels en matière d'efficacité énergétique.**

Le programme PACTE Industrie vise à passer à l'échelle supérieure en ajoutant une offre d'accompagnement adaptée à la maturité de chaque site industriel. **Il s'agit d'inciter au passage à l'action vers des investissements afin d'accélérer la transition énergétique.** Le Programme s'articule autour de trois axes :

Axe 1 – Formation : former 2 700 acteurs de l'industrie (profils techniques, financiers, directions et prescripteurs) aux défis de la transition énergétique dans l'industrie et structurer une communauté qualifiée de Référents énergie qui sera animée et dotée d'outils partagés favorisant les solutions adaptées et stimulant l'innovation.

- **Axe 2 – Accompagnement :** proposer aux industriels des accompagnements techniques structurants pour engager plus de 1 700 sites et groupes industriels dans la mise en œuvre au niveau de l'entreprise des acquis individuels de l'axe 1
 - o **280 entreprises certifiées ISO 50 001** pour récompenser les démarches vertueuses et poursuivre l'amplification du déploiement du SME (système de management de l'énergie) ;
 - o **700 sites industriels engagés dans une étude d'opportunités mix énergétique**, pour étudier les différents leviers à actionner (efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale, énergies renouvelables, ou encore électrification et hydrogène) ;
 - o **100 coachings** pour accélérer les projets d'investissement industriel ;
 - o **600 groupes industriels engagés dans la construction de leurs stratégies et trajectoires d'investissements 2030 et 50 évaluations ACT de stratégies d'entreprises**, pour faire en sorte que l'industrie française prenne le virage de la transition énergétique tout en renforçant sa compétitivité sur le long terme.

Axe 3 – Animation et mobilisation pour engager l'ensemble de l'écosystème dans la durée : poursuivre et amplifier toute **action transverse utile à l'atteinte des objectifs des axes 1 et 2** (recrutement et animation des différents profils d'acteurs ; communication).

Les **formations** et les accompagnements techniques structurants envisagés permettront d'engager des **réductions de consommation d'énergie de l'ordre de 1 à 2 TWh/an.**

L'ADEME, agence de la transition écologique, et l'ATEE, association technique énergie environnement, porteurs associés, sont aujourd'hui à la recherche de prestataires et consultants ayant les compétences nécessaires pour accompagner les industriels sur l'axe 2 du programme PACTE, en métropole et dans les DROM.

Les missions des prestataires souhaitant s'engager dans ce programme sont précisées dans le paragraphe suivant. Les conseillers pourront être référencés sur un ou plusieurs types de missions selon leurs compétences.

2. Typologies d'accompagnement

Cet appel à candidature ne porte que sur les accompagnements ACT pas à pas et ACT évaluation. Les autres types d'accompagnement proposés dans PACTE Industrie feront l'objet d'une réouverture de référencement ultérieure.

2.1 Accompagnement ACT pas à pas

2.1.1 Description de la mission

ACT pas à pas est une démarche qui vise à accompagner les entreprises dans la définition de leur stratégie de décarbonation et du plan d'actions associé. Elle couvre toutes les sources d'émissions de GES significatives, qu'elles soient directes ou indirectes.

Il s'agit d'une méthodologie structurée en 4 niveaux stratégiques et plusieurs étapes.

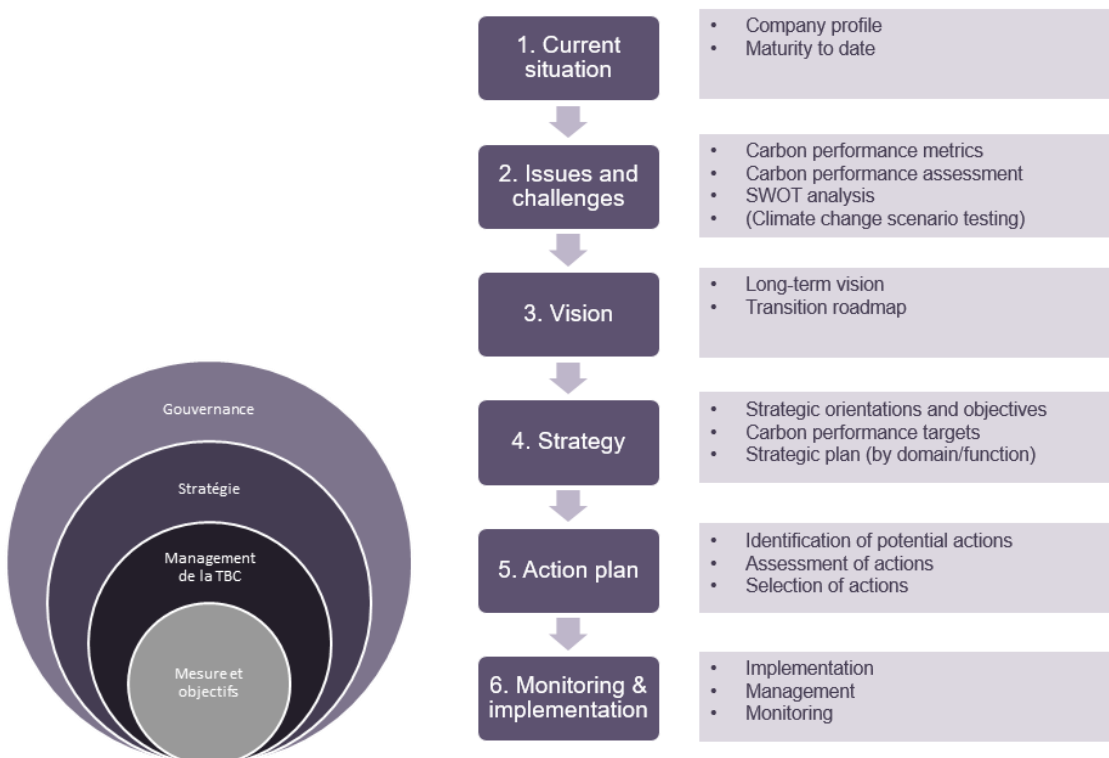


Figure 1 : les 4 niveaux stratégiques et les étapes de la démarche ACT pas à pas

La mise en œuvre de la méthode d'accompagnement au développement et à l'amélioration d'une stratégie bas carbone alignée avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris repose sur différents outils :

- **une grille de diagnostic** qui va permettre de définir le plan d'actions. Elle inclut la notion d'ambition et doit permettre de guider l'entreprise en apportant des informations quant aux pratiques compatibles avec une économie décarbonée. Le concept de maturité est ainsi intégré dans le modèle d'accompagnement ACT et permet également de suivre les progrès réalisés par l'entreprise tout au long du processus (progress grid),
- **la carbon performance toolbox** qui analyse la performance carbone de l'entreprise et l'aide à définir des objectifs compatibles avec les trajectoires de transition bas carbone
- **la strategy toolbox** qui permet d'analyser la stratégie bas carbone actuelle de l'entreprise et d'élaborer une vision à long terme, une stratégie et un plan d'actions associé avec une ambition bas carbone.

La méthodologie ACT pas à pas est disponible à l'adresse suivante : https://actinitiative.org/wp-content/uploads/documents/act-s_methodology_v1_enfr_ed.pdf

Durée de la prestation (estimation) : 20 à 30 jours.hommes

Assiette maximum financée dans PACTE : 30 k€ HT

Volume des prestations attendues dans PACTE industrie : plusieurs centaines de groupes industriels

2.1.2 Compétences demandées

Pour réaliser cette prestation d'accompagnement, les consultants devront prouver les compétences suivantes :

- Industrie et décarbonation :
 - Connaissance du secteur industriel et des enjeux de décarbonation associés
- Stratégie bas carbone :
 - Accompagnement à la stratégie bas carbone d'entreprises
 - Maitrise des trajectoires de transition bas carbone pour les différents secteurs industriels
 - Maitrise de la comptabilité carbone (bilans GES, bilan carbone ISO 14064-1) : formation initiale et expériences
 - Maitrise de l'approche ACT pas à pas (méthode et outils) : formation initiale et expériences

2.2 ACT évaluation

2.2.1 Description des missions

Pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quels que soient leur taille ou leurs secteurs, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone, ACT (Assessing low-Carbon Transition) a été développée par l'ADEME et le CDP.

Inscrite à l'Agenda des Solutions porté par la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), l'initiative ACT fournit des méthodes pour évaluer l'alignement de la stratégie d'une entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à ses activités au regard de son secteur. Son degré d'alignement se traduit par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance.

Elle prend la forme suivante :



1. Performance : chiffre compris entre 1 et 20
2. Cohérence : lettre comprise entre A et E
3. Tendance : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Une vingtaine d'indicateurs répartis en neuf modules pondérés en fonction de leur pertinence sectorielle permettent une évaluation holistique de la stratégie de l'entreprise : objectifs de décarbonation, investissements matériels, investissements immatériels, management, performance des produits vendus, engagement avec les fournisseurs, engagement avec les clients, engagement politique, business model. Ces évaluations sont conduites en toute transparence par des tiers indépendants assurant une totale neutralité

Toutes les méthodologies ACT évaluation sont disponibles sur le site Internet de l'initiative ACT : <https://actinitiative.org/act-methodologies/>

Durée de la prestation (estimation) : 5 jours.hommes

Assiette maximum fiancée dans PACTE : 5 k€ HT

Volume des prestations : 50 groupes industriels engagés dans une évaluation ACT

2.2.2 Compétences demandées

Pour réaliser cette prestation d'accompagnement, les consultants devront prouver les compétences suivantes :

- Industrie et décarbonation :
 - Connaissance du secteur industriel et des enjeux de décarbonation associés
- Stratégie bas carbone :
 - Accompagnement à la stratégie bas carbone d'entreprises
 - Maîtrise des trajectoires de transition bas carbone pour les différents secteurs industriels
 - Maîtrise de la comptabilité carbone (bilans GES, bilan carbone ISO 14064-1) : formation initiale et expériences
 - Maîtrise de l'approche ACT évaluation (méthode et outils) : formation initiale et expériences

3. Modalités de candidature et de référencement

Les candidatures seront constituées des éléments suivants rassemblés **dans un fichier unique (impérativement au format PDF)**, envoyé à l'adresse indiquée :

- Note synthétique de motivation et de compréhension du programme et de ses enjeux par le prestataire **en 10/15 lignes**
- CV de chaque consultant proposé comprenant le détail de leurs compétences, des certifications attendues, des formations exigées et des expériences en lien avec les missions souhaitées
- Les attestations de formation ACT pas à pas et / ou ACT évaluation
- Le formulaire de candidature en ligne : [formulaire PACTE Industrie](#)

Les candidatures seront analysées et les consultants seront référencés au regard de la motivation des candidats et des compétences / certifications / formations / expériences demandées pour les missions souhaitées.

Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

Les financeurs du programme PACTE Industrie ne sont pas autorisés à candidater à cet appel à candidature.

L'ADEME devra être tenue informée en cas de changement de structure par un consultant.

Un contrat d'habilitation devra être signé par chaque prestataire référencé.

4. Calendrier de l'appel à candidatures

- Clôture : le 1^{er} de chaque mois
- Sélection et information des prestataires : le 15 de chaque mois

Les candidatures sont à envoyer avant le 1^{er} de chaque mois à 12h via :

- Le formulaire en ligne à remplir à l'adresse suivante : [formulaire PACTE Industrie](#)
- Les pièces jointes à l'adresse pacte.industrie@ademe.fr avec pour objet : [AAC BE PACTE]
[Prénom et Nom du prestataire]

Pour toute demande d'information, merci de nous envoyer un mail avec dans l'objet [AAC BE PACTE] à l'adresse : pacte.industrie@ademe.fr